

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
📠 02.96.31.69.08
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS :

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

M. Patrick MENARD a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Christelle MEUNIER

Absents : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : M. Cédric BOUGON

Objet de la Délibération
n°20220915-124

Date de la convocation et d'affichage : 4 juillet 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

- **Décision Modificative du Budget pour percevoir une participation financière du Département liée à des travaux de voirie sur la RD 52 (rue du Bocage)**

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor va verser à la commune une somme de 29 000 € pour des travaux réalisés par la commune pour le compte du Département sur la RD 52 (Rue du Bocage). Il convient de prévoir les crédits nécessaires pour réaliser cette écriture pour le compte d'un tiers par une décision modificative du budget général ainsi :

Section INVESTISSEMENT – Recettes : 458101 : 29 000 €
Dépenses : 458201 : 29 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote cette décision modificative du budget général.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN


